REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE

MINISTERE DES FINANCES

COMMISSION TECHNIQUE DE REHABILITATION REPUBLIC OF CAMEROON PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF FINANCE

TECHNICAL COMMITTEE FOR REHABILITATION

DECISION N° 0 0 0 5 7; 31/MINFI/CTR/PDT du 2 6 JUIN 2019 1

Portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés de la Commision Technique de Réhabilitation des entreprises du Secteur Public et Parapublic (CTR)

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE REHABILITATION

Vu la Constitution;

Vu le décret 97/002 du 03 janvier 1997 portant organisation et fonctionnement de la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises du secteur public et Parapublic;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018;

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°0079/A/MINMAP du 27 février 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés de la Commision Technique de Réhabilitation des entrprises du Secteur Public et Prapublic (CTR);

Vu les actes de désignation du Président, des membres et du secrétaire de la Commission Spéciale de Passation des Marchés de la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises du Secteur Public et Parapublic

DECIDE

Article 1er: La présente Décision est prise en application des dispositions de l'article 5 de l'Arrêté n°0079/A/MINMAP du 27 février 2019 portant création de la Commision Spéciale de Passation des Marchés de la Comission Technique de Réhabilitation des entreprises du Secteur Public et Parapublic

<u>Article 2</u>: Est constatée la composition de la Commission Spéciale de Passation des Marchés de la Commission Technique de Réhabilitation des entreprises du Secteur Public et Parapublic, ainsi qu'il suit :

Président: Monsieur HAKAPOKA TCHIDJO Hermann

Membres:

- Madame EBEH, née FOUDA Odile représentante du MINMAP
- Madame MAFANG Epouse KONGNE Solange, représentante du MINFI
- Monsieur DOUANDJI Maurice, représentant du MINEPAT
- Madame NKO'O née OVA Marie Noëlle, représentante de la CTR.

Secrétaire :

Monsieur DANLADI Emmanuel

Article 3: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations:

MINFI/CAB

- MINMAP

- Intéressés

- Archives

CANO MARTIAL VALERY